



LE REGISTRAIRE DES MARQUES DE COMMERCE
THE REGISTRAR OF TRADEMARKS

Référence : 2022 COMC 107

Date de la décision : 2022-05-30

**DANS L’AFFAIRE DE LA PROCÉDURE DE RADIATION EN VERTU DE
L’ARTICLE 45**

Infomaniak Network SA

Partie requérante

et

Pierre Royer

Propriétaire inscrit

LMC928,931 pour Info-Mania

Enregistrement

INTRODUCTION

[1] La présente décision concerne une procédure de radiation sommaire engagée en application de l’article 45 de la *Loi sur les marques de commerce*, LRC 1985, c T-13 (la Loi) à l’égard de l’enregistrement n° LMC928,931 pour la marque de commerce Info-Mania (la Marque), appartenant à Pierre Royer.

[2] Sauf indication contraire, toutes les mentions visent la Loi telle qu'amendée le 17 juin 2019 (la Loi).

[3] La Marque est enregistrée pour emploi en liaison avec :

(1) Développement d'applications Web, développement de logiciels, développement de macros VBA.

(2) Consultation en vue de planifier un achat, une intégration ou une modification d'un réseau informatique, d'un système informatique, d'un service d'audit et d'entretien informatique, d'un produit informatique, d'un logiciel, d'un hébergement Web, d'un nom de domaine, d'un service de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde, Gestion et Intégration de réseaux informatiques, de systèmes informatiques, de produits informatiques, de services d'audit et d'entretien informatique, de logiciels, d'hébergement Web, de noms de domaine, de services de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde, Planification de la reprise informatique après sinistre, Service d'audit et d'entretien informatique, Soutien technique informatique à distance et sur place, Vente de produits informatiques, Vente de logiciels.

(3) Hébergement Web, Service d'enregistrement de noms de domaine, Service de courrier électronique, Service de sauvegarde infonuagique (les Services).

[4] Pour les raisons qui suivent, je conclus que l'enregistrement doit être maintenu.

LA PROCÉDURE

[5] À la demande de Infomaniak Network SA (la Partie Requérante), le registraire des marques de commerce a donné l'avis prévu à l'article 45 de la Loi le 17 octobre 2019, à Pierre Royer (le Propriétaire), le propriétaire inscrit de la Marque.

[6] L'avis enjoignait au Propriétaire d'indiquer, à l'égard de chacun des services spécifiés dans l'enregistrement, si la marque de commerce a été employée au Canada à un moment quelconque au cours des trois années précédant la date de l'avis et, dans la négative, qu'il précise la date à laquelle la Marque a ainsi été employée en dernier lieu et la raison de son défaut d'emploi depuis cette date. En l'espèce, la période pertinente pour démontrer l'emploi est du 17 octobre 2016 au 17 octobre 2019 (la Période Pertinente).

[7] La définition pertinente d'emploi en l'espèce est énoncée à l'article 4(2) de la Loi comme suit :

4(2) Une marque de commerce est réputée employée en liaison avec des services si elle est employée ou montrée dans l'exécution ou l'annonce de ces services.

[8] Il est bien établi que le but et l'objet de l'article 45 de la Loi consistent à assurer une procédure simple, sommaire et expéditive pour débarrasser le registre du « bois mort ». À ce titre, le critère relatif à la preuve que le propriétaire inscrit doit respecter est relativement peu exigeant [*Performance Apparel Corp. c Uvex Toko Canada Ltd*, 2004 CF 448, au para 38] et une « surabondance d'éléments de preuve » n'est pas requise [voir *Union Electric Supply Co Ltd c Registraire des marques de commerce* (1982), 63 CPR (2d) 56 (CF 1^{re} inst), au para 3]. Toutefois, il n'en faut pas moins présenter des faits suffisants pour permettre au registraire de conclure que la marque a été employée en liaison avec les services.

[9] En l'absence d'emploi tel que défini ci-dessus, conformément à l'article 45(3) de la Loi, une marque de commerce est susceptible d'être radiée, à moins que l'absence d'emploi ne soit en raison de circonstances spéciales.

[10] En réponse à l'avis du registraire, le Propriétaire a produit son propre affidavit, assermenté le 13 septembre 2021, auquel étaient jointes les pièces PR-1 à PR-11.

[11] Aucune des parties n' a déposé des représentations écrites et aucune audience n' a été tenue.

LA PREUVE

[12] M. Royer affirme qu'il fait affaire sous le nom Info-Mania, une entreprise individuelle, et en conséquence il a une connaissance personnelle des faits ci-après décrits.

[13] M. Royer affirme offrir divers services informatiques, incluant les Services, au Canada en liaison avec la Marque depuis au moins aussi tôt que 2001.

[14] M. Royer explique qu'il dessert une clientèle composée à 95% de petites et moyennes entreprises basées au Québec dans divers secteurs d'activités (par exemple : vente au détail, comptabilité, transport maritime, etc.). Le reste de sa clientèle est composée d'organismes sans but lucratif et d'individus. Comme sa clientèle n'a pas de département informatique à l'interne, son rôle est de leur offrir des solutions flexibles et abordables en lien avec leurs besoins informatiques.

[15] M. Royer affirme qu'au cours de la Période Pertinente, la Marque a été employée et montrée dans l'exécution et l'annonce des Services au Canada.

[16] M. Royer a joint comme pièce PR-2 à son affidavit une copie de son site web (le Site). Il souligne qu'il emploie la Marque dans le nom de domaine et au bas de la page, où il est précisé qu'il s'agit d'une marque enregistrée. Il indique que cette pièce est représentative du Site tel qu'il apparaissait pendant la Période Pertinente et démontre comment la Marque y était employée pendant la Période Pertinente. Il mentionne que les seules modifications qu'il a apportées au fil des ans est l'année qui suit « Tous droits réservés. » au bas de la page afin qu'elle reflète l'année en cours. Il ajoute que les lettres « i » et « m » dans le logo au centre du Site font référence à «info-mania».

[17] M. Royer affirme que le Site était utilisé pour faire l’annonce des Services au Canada pendant la Période Pertinente.

[18] M. Royer fournit le tableau de concordance ci-bas pour expliquer les termes que l’on retrouve sur le Site:

Services décrits sur le Site	Services décrits dans l’enregistrement
Consultation et gestion TI	Consultation en vue de planifier un achat, une intégration ou une modification d'un réseau informatique, d'un système informatique, d'un service d'audit et d'entretien informatique, d'un produit informatique, d'un logiciel, d'un hébergement Web, d'un nom de domaine, d'un service de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde Gestion et Intégration de réseaux informatiques, de systèmes informatiques, de produits informatiques, de services d’audit et d'entretien informatique, de logiciels, d'hébergement Web, de noms de domaine, de services de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde Service d'audit et d'entretien informatique
Soutien technique	Soutien technique informatique à distance et sur place Service d'audit et d'entretien informatique Développement de logiciels Développement de macros VBA
Administration de réseaux	Gestion et Intégration de réseaux informatiques, de systèmes informatiques, de produits informatiques, de services d’audit et d'entretien informatique, de logiciels, d'hébergement Web, de noms de domaine, de services de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde.

Hébergement Web	Hébergement Web, Service de courrier électronique, Service d'enregistrement de noms de domaine Développement d'applications web
Solution de sauvegarde en ligne	Service de sauvegarde infonuagique Planification de la reprise informatique après sinistre

[19] M. Royer décrit en ces mots ainsi chacun des services ci-haut énumérés :

« Consultation et Gestion TI » couvre, entre autres, les services d'audit et d'entretien informatique. Il s'agit d'une catégorie large qui englobe plusieurs services spécifiques n'étant pas tous détaillés sur le Site à des fins de simplicité;

« Soutien technique » couvre notamment :

- i. les services d'audit et d'entretien informatique puisque ceux-ci font partie intégrante du soutien technique (en plus de la catégorie précédente);
- ii. les services de développement de logiciels puisque ceux-ci sont offerts uniquement dans le contexte de soutien technique, afin d'améliorer les processus informatiques des clients;
- iii. les services de développement de macros VBA puisque ceux-ci sont offerts uniquement dans le contexte de soutien technique, afin d'améliorer les processus informatiques des clients;

« Solutions de sauvegarde en ligne » couvre notamment la planification de la reprise informatique après sinistre. Ce dernier service fait partie intégrante des solutions de sauvegarde en ligne, puisqu'il offre ces solutions comme un service « clé en main » qui couvre l'évaluation des besoins en matière de sauvegarde, le déploiement, la gestion et la surveillance des solutions de sauvegarde et les tests de restauration, incluant la reprise en cas de sinistre.

« sauvegarde en ligne » et « sauvegarde infonuagique » sont équivalents, c'est-à-dire qu'ils réfèrent à la sauvegarde sécurisée de données en ligne via des serveurs hors site, par opposition à des serveurs locaux.

[20] M. Royer a produit comme pièce PR-3 copie des catalogues de services pour les années 2016, 2017 et 2018 (les Catalogues), dans laquelle il décrit sommairement ses offres de Services. Il explique qu'il a distribué au Canada les Catalogues, reflétant ses offres de Services, par voie électronique à ses clients actuels afin d'annoncer les Services et les tenir au courant de toute modification à ses offres de Services au fil des ans. Il a aussi distribué durant la Période Pertinente au Canada les Catalogues à des clients potentiels afin de les informer de ses offres de Services et d'annoncer les Services.

[21] M. Royer affirme qu'aucune nouvelle version des Catalogues n'a été produite en 2019 car le Catalogue 2018 reflétait son offre de Services à partir de 2018 et a été distribué jusqu'à la parution d'un nouveau catalogue de services en 2020.

[22] Afin de faciliter l'étude des Catalogues, M. Royer a identifié les pages des Catalogues correspondant aux Services inclus dans l'enregistrement de Marque et a fourni le tableau suivant :

Services dans l'enregistrement	2016	2017	2018
Développement d'applications web	p. 9,10	p. 7	p. 8
Développement de logiciels	p. 9,10	p. 5	p. 6
Développement de macros VBA	p. 9,10	p. 5	p. 6
Consultation en vue de planifier un achat, une intégration ou une modification d'un réseau	p. 3	p. 3	p. 3

informatique, d'un système informatique, d'un service d'audit et d'entretien informatique, d'un produit informatique, d'un logiciel, d'un hébergement Web, d'un nom de domaine, d'un service de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde			
Gestion et intégration de réseaux informatiques, de systèmes informatiques, de produits informatiques, de services d'audit et d'entretien informatique, de logiciels, d'hébergement Web, de noms de domaine, de services de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde	p. 15	p. 3, 5	p. 3-4, 6
Planification de la reprise informatique après sinistre	p. 12	p. 10	p. 11
Service d'audit et d'entretien informatique	p. 10, 14	p. 3, 5	p. 3-4, 6
Soutien technique informatique à distance et sur place	p. 5 à 6	p. 5 à 6	p. 5 à 6
Vente de produits informatiques	p. 4	p. 4	p. 5
Vente de logiciels	p. 4	p. 4, 8	p. 5, 9
Hébergement Web	p. 7	p. 7	p. 8
Service d'enregistrement de noms de domaine	p. 7	p. 7	p. 8
Service de courrier électronique	p. 7	p. 7	p. 8
Service de sauvegarde infonuagique	p. 12	p. 10	p. 11

[23] M. Royer joint comme pièce PR-4, en liasse, copies d'un échantillon de factures représentatives soumises à des clients en lien avec les Services rendus au Canada pendant la Période Pertinente (les Factures). Les informations relatives aux clients ainsi que les montants facturés ont été caviardés par souci de confidentialité, mais, le numéro de facture, la Marque et la description des Services rendus sont clairement visibles.

[24] M. Royer joint comme pièce PR-5 copie de Factures accompagnées de rapports d'interventions (les Rapports). Les informations confidentielles ont été caviardées. Il explique que les Rapports ont pour but de détailler les Services rendus dans les Factures, et sont envoyés aux clients en même temps que les Factures. Il explique que les Rapports suivent les Factures auxquelles ils sont associés et sont représentatifs du type de Rapport envoyé aux clients pendant la Période Pertinente.

[25] M. Royer inclut dans son affidavit un tableau détaillé de 8 pages afin de faciliter l'étude des Factures et des Rapports comportant les informations suivantes : « Services mentionnés dans l'enregistrement », « Catégorie identifiée dans les Factures », « Description des services dans les Factures », « Date de la Facture » et « Numéro de la Facture ». Je joins comme annexe A à cette décision une reproduction de ce tableau.

[26] M. Royer énumère au paragraphe 7 de son affidavit les revenus approximatifs pendant la Période Pertinente en lien avec chacun des Services rendus au Canada en liaison avec la Marque.

[27] M. Royer joint comme pièce PR-6 copie de portions représentatives de son fil Twitter pendant la Période Pertinente, où la Marque apparaît clairement. Il affirme que son fil Twitter est un outil qui permet de faire l'annonce des Services et partager des nouvelles en lien avec le domaine de l'informatique afin de mettre en lumière son expertise dans ce domaine, et ainsi rejoindre des clients potentiels au Canada.

[28] M. Royer joint comme pièce PR-7 un rapport d'évaluation rendu à un client basé au Québec en date du 3 juin 2019. Les informations confidentielles ont été caviardées. Il s'agit d'un rapport qu'il a produit dans le cadre de Services de consultation en vue de planifier un achat, une intégration ou une modification d'un réseau informatique, d'un système informatique, d'un service d'audit et d'entretien informatique, d'un produit informatique, d'un logiciel, d'un hébergement Web, d'un nom de domaine, d'un service de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde. Il indique que ce rapport est représentatif des rapports du même type qu'il a rendus pendant la Période Pertinente à des clients basés au Québec en lien avec la Marque.

[29] M. Royer joint également à son affidavit les pièces suivantes :

- PR-8 : carte d'affaires;
- PR-9 : Copie du répertoire « Google My Business » qui identifie la Marque et annonce les Services;
- PR-10 : Copie du répertoire « Yelp for business » qui identifie la Marque et annonce les Services.

[30] M. Royer conclut son affidavit en joignant comme pièce PR-11 une copie de la fenêtre qui apparaît à chaque fois que ses clients lancent un logiciel de sauvegarde infonuagique qu'il leur a fourni. Il affirme que cette pièce est représentative de la manière dont la fenêtre apparaissait à ses clients pendant la Période Pertinente. Il explique que le logiciel de sauvegarde infonuagique est utilisé par les clients et par leur responsable TI afin de gérer les sauvegardes et la restauration des données, ainsi que le compte de stockage infonuagique y associé.

ANALYSE ET MOTIFS DE LA DÉCISION

[31] Dans une procédure prévue à l'article 45, le fardeau de la preuve incombe au propriétaire inscrit de la marque de commerce de démontrer l'« emploi » afin de maintenir l'enregistrement de la marque. Il ressort clairement de la jurisprudence que ce fardeau n'est pas rigoureux. Le

propriétaire doit établir qu'une preuve *prima facie* d'emploi au sens de l'article 4 de la Loi [Brouillete Kosie Prince c Orange Cove-Sanger Citrus Association, 2007 CF 1229].

[32] Il est bien établi que lorsque le propriétaire d'une marque de commerce est prêt et en mesure d'exécuter ses services au Canada, l'emploi de la marque de commerce dans l'annonce de ces services est suffisant pour satisfaire aux exigences de l'article 4(2) de la Loi [Wenward (Canada) Ltd c Dynaturf Co (1976), 28 CPR (2d) 20 (COMC)].

[33] Je rappelle qu'il n'y a eu de représentations écrites de la part de la Partie Requérante et elle n'a pas demandé d'audience. J'ai vérifié l'exactitude des informations contenus à l'Annexe A. En l'absence d'argumentaire écrit ou verbal contestant la preuve ci-haut décrite et compte tenu de l'exactitude des informations contenues à l'Annexe A démontrant l'emploi de la Marque en liaison avec chacun des Services durant la Période Pertinente au Canada, je conclus que le Propriétaire a démontré l'emploi de la Marque en liaison avec chacun des Services.

DÉCISION

[34] Compte tenu de ce qui précède et dans l'exercice des pouvoirs qui m'ont été délégués en vertu des dispositions de l'article 63(3) de la Loi, l'enregistrement sera maintenu selon les dispositions de l'article 45 de la Loi.

Jean Carrière
Membre
Commission des oppositions des marques de commerce
Office de la propriété intellectuelle du Canada

ANNEXE A

Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture	
Développement d'applications Web	Développement & Intégration Web	Intégration Web/CMS/Infolettre	15 octobre 2016	FP005522 (voir PR-4)	
			18 novembre 2016	FP005547 (voir PR-4)	
Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture	
			9 décembre 2016	FP005560 (voir PR-4)	
			3 février 2017	FP005578 (voir PR-4)	
			7 avril 2017	FP005618 (voir PR-4)	
		Développement Projet Site Web/CMS	21 avril 2017	FP005628 (voir PR-4)	
		Intégration Web/CMS/Infolettre	31 janvier 2018	FP005802 (voir PR-4)	
			30 mars 2018	FP005839 (voir PR-4)	
			31 mai 2018	FP005867 (voir PR-4)	
			31 mars 2019	FP006117 (voir PR-4)	
			30 avril 2019	FP006144 (voir PR-4)	
				31 août 2019	FP006286 (voir PR-4)
Développement de logiciels	Développement & Programmation	Programmation C#/VBA/SQL	23 septembre 2016	FP005489 (voir PR-4)	
Développement de macros VBA	Développement & Programmation	Programmation C#/VBA/SQL	23 septembre 2016	FP005489 (voir PR-4)	
			Soutien technique	Soutien technique à distance/téléphone (Régulier)	30 juin 2018
			28 septembre 2018	FP005977 (voir PR-4)	
			20 août 2019	FP006252 (voir PR-5)	
		31 août 2019	FP006290 (voir PR-5)		
Consultation en vue de planifier un achat, une intégration ou une modification d'un réseau informatique, d'un système informatique, d'un service d'audit et d'entretien informatique, d'un produit informatique, d'un logiciel, d'un hébergement Web, d'un nom de domaine, d'un service de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde	Consultation TI	Consultation (Régulier) TI	20 décembre 2016	FP005564 (voir PR-4)	
			10 février 2017	FP005582 (voir PR-4)	
		Consultation (Régulier) -	Planification Intégration	26 mai 2017	FP005665 (voir PR-4)
		Planification		24 novembre 2017	FP005744 (voir PR-4)
		Consultation (Régulier) TI	28 février 2019	FP006086 (voir PR-4)	
Gestion et Intégration de réseaux informatiques, de systèmes informatiques, de produits informatiques, de services d'audit et d'entretien informatique, de logiciels, d'hébergement Web, de noms de domaine, de services de courrier électronique, d'une solution de sauvegarde	Incluant, sans s'y limiter, toutes descriptions incluant le terme « clé en main »				
	Solution clé en main	Préparation, Configuration et Optimisation pour ordinateur (de base)	18 novembre 2016	FP005545 (voir PR-4)	
Logiciel et licence		Microsoft 365 Business avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)	25 novembre 2016	FP005551 (voir PR-4)	
		Microsoft 365 Business Premium avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)			

Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture
	Solution clé en main	Préparation, Configuration et Optimisation pour ordinateur (avancé)	17 février 2017	FP005590 (voir PR-4)
			24 novembre 2017	FP005744 (voir PR-4)
	Soutien technique	Soutien technique à distance/téléphone (Régulier)	6 avril 2018	FP005854 (voir PR-4)
			30 novembre 2018	FP006033 (voir PR-5)
			28 février 2019	FP006091 (voir PR-5)
			31 mai 2019	FP006169 (voir PR-5)
	Planification de la reprise informatique après sinistre	Le service « Planification de la reprise informatique après sinistre » fait partie intégrante de « Service de sauvegarde infonuagique »		
	Voir « Service de sauvegarde infonuagique »			
Service d'audit et d'entretien informatique	Audit et Entretien	Audit et Entretien du parc informatique (2h; à tous les 2 mois; 12 mois)	20 décembre 2016	FP005567 (voir PR-4)
			1 septembre 2017	FP005714 (voir PR-4)
			31 juillet 2018	FP005932 (voir PR-4)
			31 juillet 2018	FP005933 (voir PR-4)
		Audit et Entretien du parc informatique (1,5h; Mensuel; 12 mois)	1 septembre 2017	FP005714 (voir PR-4)
		Audit et Entretien du parc informatique (5h)	31 juillet 2018	FP005932 (voir PR-4)
		Audit et Entretien du parc informatique (3h)	31 juillet 2018	FP005933 (voir PR-4)

Soutien technique informatique à distance et sur place	Soutien technique	Soutien technique à distance/téléphone (Régulier)	28 octobre 2016	FP005532 (voir PR-4)
			2 juin 2017	FP005670 (voir PR-4)
			15 décembre 2017	FP005764 (voir PR-4)
			31 mai 2018	FP005867 (voir PR-4)
			31 juillet 2018	FP005930 (voir PR-4)
			31 juillet 2018	FP005932 (voir PR-4)
			31 octobre 2018	FP006002 (voir PR-4)
			31 janvier 2019	FP006064 (voir PR-5)
			30 avril 2019	FP006148 (voir PR-5)
			31 mai 2019	FP006169 (voir PR-5)
Vente de produits informatiques	Moniteur	Viewsonic VG2428wm 24" avec haut-parleurs	21 octobre 2016	FP005529 (voir PR-4)
	Ordinateur de bureau	Lenovo ThinkCentre M700 10GT002SCA SFF Pro	25 novembre 2016	FP005550 (voir PR-4)

Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture
Smy	Ordinateur portable	Lenovo ThinkPad Edge E560 20EV002FCA	17 février 2017	FP005590 (voir PR-4)
	Mémoire vive	Lenovo 0B47380 4Go DDR3L 1600Mhz Low-Halogen SODIMM		
	Moniteur	LG 22M38D-B 22 » DEL VGA/DVI avec haut-parleurs		
	Clavier	Microsoft Wired Desktop 600 APB-00003 USB Français Canada		
	Disque Dur	WesternDigital WD5000LPLX 7200Rpm 32Mo SATA-600 2.5"	6 octobre 2017	FP005725 (voir PR-4)
	Serveur	Lenovo ThinkServer TS150 70UB000AUX	24 novembre 2017	FP005744 (voir PR-4)
	Disque Dur	WesternDigital GOLD WD2005FBYZ 2To 7200Rpm 128Mo SATA-600		
UPS	APC BR1300G Back-UPS Pro 1300 VA			
Ordinateur de bureau	Lenovo ThinkCentre M715q 10M30009CA Tiny	30 mars 2018	FP005840 (voir PR-4)	
Ordinateur portable	Lenovo N23 80UR0007CF	31 juillet 2018	FP005928 (voir PR-4)	
Routeur	Ubiquiti EdgeRouter ER-X Advanced Gigabit Ethernet Router	31 janvier 2019	FP006072 (voir PR-4)	
Commutateur	D-Link DGS-108 10/100/1000Mbps 8 ports			

	Routeur	Ubiquiti EdgeRouter ER-X Advanced Gigabit Ethernet Router	30 septembre 2019	FP006324 (voir PR-4)
	Point d'accès sans-fil	Ubiquiti UniFi UAP-AC-LITE 802.11ac Dual Radio Access Point		
Vente de logiciels	Incluant, sans s'y limiter, toutes catégories possédant le terme « Logiciel et licence ».			
	Logiciel et licence	Microsoft Office 365 Business avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)	25 novembre 2016	FP005551 (voir PR-4)

Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture
		Microsoft Office 365 Business Premium avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)		
		Microsoft Office 365 Business avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)	20 décembre 2016	FP005572 (voir PR-4)
		Microsoft Windows Serveur 2016 MOLP CAL (1 utilisateur) Microsoft Windows Remote Desktop Services 2016 MOLP CAL (1 licence)	17 février 2017	FP005590 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)	17 février 2017	FP005590 (voir PR-4)
		Lenovo 01GU595 Microsoft Windows Server 2016 Essentials 64bits Français	24 novembre 2017	FP005744 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	31 janvier 2018	FP005798 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois) Microsoft Office 365 E3 avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	15 mars 2018	FP005826 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois) Microsoft Office 365 E3 avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	30 mars 2018	FP005845 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	31 juillet 2018	FP005909 (voir PR-4)

Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture
		Microsoft Office 365 E3 avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)		
		Kaspersky Endpoint Security (Privat Cloud; 1 licence; 1 mois)	31 août 2018	FP005940 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 Business avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	31 août 2019	FP006273 (voir PR-4)
		Kaspersky Endpoint Security Select (Private Cloud; 1 licence; 1 mois)		
		Kaspersky Endpoint Security (Privat Cloud; 1 licence; 1 mois)	30 septembre 2019	FP006303 (voir PR-4)
		Kaspersky Endpoint Security (Privat Cloud; 1 licence; 1 mois)	30 septembre 2019	FP006307 (voir PR-4)
Hébergement Web	Incluant, sans s'y limiter, toutes descriptions incluant le terme « Hébergement Professionnel », « Hébergement Professionnel Plus », « Hébergement Entrepreneur »			
	Hébergement Web & Courriel	Hébergement Professionnel	15 octobre 2016	FP005521 (voir PR-4)
		Hébergement Professionnel Plus	20 décembre 2016	FP005569 (voir PR-4)
		Hébergement Professionnel Plus	12 mai 2017	FP005651 (voir PR-4)
		Hébergement Entrepreneur	1 septembre 2017	FP005699 (voir PR-4)
		Hébergement Professionnel	1 septembre 2017	FP005706 (voir PR-4)
		Hébergement Professionnel Plus	30 mars 2018	FP005835 (voir PR-4)
		Hébergement Professionnel	31 juillet 2018	FP005900 (voir PR-4)
		Hébergement Entrepreneur	28 septembre 2018	FP005966 (voir PR-4)
		Hébergement Entrepreneur	31 août 2019	FP006273 (voir PR-4)

		Hébergement Entrepreneur	30 septembre 2019	FP006303 (voir PR-4)
		Hébergement Entrepreneur	30 septembre 2019	FP006307 (voir PR-4)
Service d'enregistrement de noms de domaine	Incluant, sans s'y limiter, toutes descriptions possédant le terme « Hébergement Enregistrement & Renouvellement »			
	Hébergement Nom de Domaine	Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine (12 mois)	15 octobre 2016	FP005521 (voir PR-4)
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine (12 mois)	12 mai 2017	FP005651 (voir PR-4)

Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine supplémentaire (12 mois)		
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine (12 mois)	1 septembre 2017	FP005699 (voir PR-4)
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine (12 mois)	1 septembre 2017	FP005706 (voir PR-4)
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine supplémentaire (12 mois)		
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine (12 mois)	30 mars 2018	FP005835 (voir PR-4)
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine supplémentaire (12 mois)		
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine (12 mois)	31 juillet 2018	FP005900 (voir PR-4)
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine supplémentaire (12 mois)		
		Hébergement Enregistrement & Renouvellement Domaine (12 mois)	28 septembre 2018	FP005966 (voir PR-4)
		Enregistrement & Renouvellement nom de domaine (1 nom de domaine; 1 mois)	31 août 2019	FP006273 (voir PR-4)
		Enregistrement & Renouvellement nom de domaine (1 nom de domaine; 1 mois)	30 septembre 2019	FP006303 (voir PR-4)
Service de courrier électronique	Incluant, sans s'y limiter, toutes descriptions possédant le terme « Hébergement Web », « Microsoft Office 365 Business Premium », « Microsoft Exchange », « Microsoft Office 365 E3 » et « Microsoft Office 365 Pro Plus ».			
	Logiciel et licence	Microsoft Exchange Online Plan 1 (1 utilisateur; 12 mois)	21 octobre 2016	FP005527 (voir PR-4)
		Microsoft 365 Business Premium	25 novembre 2016	FP005551 (voir PR-4)

Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture
		avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)		
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)	17 février 2017	FP005590 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 12 mois)	18 mai 2017	FP005658 (voir PR-4)
		Microsoft Exchange Online Plan 1 (1 utilisateur; 12 mois)	6 octobre 2017	FP005725 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	15 mars 2018	FP005826 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 E3 avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)		
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	30 mars 2018	FP005845 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 E3 avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)		
		Microsoft Office 365 Pro Plus avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	31 juillet 2018	FP005909 (voir PR-4)
		Microsoft Office 365 E3 avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)		
		Microsoft 365 Business Premium avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	31 août 2018	FP005940 (voir PR-4)
		Microsoft 365 Business Premium avec service clé en main (1 utilisateur; 1 mois)	30 septembre 2019	FP006303 (voir PR-4)
		Microsoft Exchange Online Plan 1 (1 utilisateur; 1 mois)		
		Microsoft Exchange Online Plan 1 (1 utilisateur; 1 mois)	30 septembre 2019	FP006307 (voir PR-4)

Services dans l'enregistrement	Catégorie identifiée dans les Factures	Description des services dans les Factures	Date de la Facture	Numéro de la Facture
Service de sauvegarde infonuagique	Sauvegarde de données	Sauvegarde Hybride (1 licence; 250Go en ligne)	21 octobre 2016	FP005525 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (1 licence; 15Go en ligne)	2 décembre 2016	FP005556 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (3 licences; 100Go en ligne)	20 décembre 2016	FP005566 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (1 licence; 300Go en ligne)	1 septembre 2017	FP005704 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (3 licences; 100Go en ligne)	1 septembre 2017	FP005711 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (4 licences; 150Go en ligne)	24 novembre 2017	FP005748 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride licence additionnelle	28 février 2018	FP005822 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride licence additionnelle	31 juillet 2018	FP005907 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (1 licence; 250Go en ligne)	28 septembre 2018	FP005958 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (4 licences; 150Go en ligne)	31 décembre 2018	FP006038 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (4 licences; 200Go en ligne)	30 septembre 2019	FP006303 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (4 licences; 150Go en ligne)	30 septembre 2019	FP006304 (voir PR-4)
		Sauvegarde Hybride (1 licence; 500Go en ligne)	30 septembre 2019	FP006307 (voir PR-4)

**COMMISSION DES OPPOSITIONS DES MARQUES DE COMMERCE
OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA
COMPARUTIONS ET AGENTS INSCRITS AU DOSSIER**

Aucune audience tenue

AGENTS AU DOSSIER

MLS Legal Inc.

Pour le Propriétaire inscrit

Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.

Pour la Partie requérante